



Inscriptions péri-scolaires Dossier à rendre **avant le 31 JUILLET 2018**



Pour vous procurer votre dossier
(si vous ne l'avez pas reçu par mail),
vous pouvez :

- ✚ Le télécharger sur le site internet de la Mairie de Montmélian (www.montmelian.com),
- ✚ Le retirer à l'accueil de la Mairie,
- ✚ Le télécharger sur votre espace personnel de gestion d'inscription péri-scolaire **PORTAIL FAMILLE**.
<https://www.mon-portail-famille.fr/client/mairie-montmelian>

Demandez l'envoi de vos identifiants et Mot de passe
au service Education jeunesse
(viescolaire@montmelian.com)

**Joindre au dossier
les pièces suivantes :**

- ✚ Un dossier individuel d'inscription,
- ✚ Un justificatif de domicile,
- ✚ La copie du carnet de santé,
- ✚ Un justificatif de quotient familial,
- ✚ Un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique,
- ✚ La copie du jugement attestant quel parent à la garde de l'enfant (le cas échéant)
- ✚ La copie du PAI protocole d'accueil individualisé, si toutefois votre enfant en a un.

Une fois complété, votre dossier doit être transmis AVANT LE 31 JUILLET soit :

- ✚ En version scannée par mail : viescolaire@montmelian.com
- ✚ En version scannée sur votre espace personnel du **PORTAIL FAMILLE**, Rubrique « Ma Messagerie »
- ✚ En version papier en le déposant à l'accueil de la Mairie



L'inscription pour l'accueil des mercredis n'est plus gérée par la mairie mais par la communauté de communes Cœur de savoie

Renseignements au 04 79 84 36 27
ou sur le site www.coeurdesavoie.fr, possibilité de télécharger le dossier :

<http://www.coeurdesavoie.fr/2793-accueil-de-loisirs-du-mercredi.htm>

